



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 37

Votants : 48

N° CC2024-03-14

OBJET :
CREATION D'EMPLOIS
NON PERMANENTS

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 4 avril 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Marc BEAUMONT ayant donné procuration à Michèle MEUNIER ; François BRUNET ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ayant donné procuration à Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Anthony PALERMO ayant donné procuration Jean-Marc SAUTERAU ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à René POUILLE ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; David SABY remplacé par Claude CHAMBON ;

Excusés : Claude DUBOSCLARD ; Pascale JEAN ; Christian JOUHET ; Marie-Christine LOURDIN ; Valérie ROCHE ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture

063-200072080-20240415-CC20240314-DE
Reçu le 15/04/2024

Le Président,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction publique, et notamment son article L332-23 autorisant les collectivités territoriales à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

1° : un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, pouvant être renouvelé dans la limite de cette durée maximale au cours d'une période de 18 mois consécutifs ;

2° : un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, pouvant être renouvelé dans la limite de cette durée maximale au cours d'une période de douze mois consécutifs.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°CC2023-08-10 du 31 octobre 2023 prévoyant le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour la Communauté de communes,

Propose à l'assemblée délibérante de confirmer la création des emplois non permanents suivants pour la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy à compter du 10 avril 2024 :

Cat.	Grade	Emploi	Motif	Temps de travail
Filière administrative				
C	Cadre d'emploi (CE) adjoint administratif	Assistant ressources humaines	Accroissement temporaire	35/35 ^e (à pourvoir)
C	CE adjoint administratif	Agent administratif et d'accueil	Accroissement temporaire	35/35 ^e
C	CE adjoint administratif	Agent administratif et d'accueil	Accroissement saisonnier	35/35 ^e
C	CE adjoint technique	Agent technique polyvalent	Accroissement temporaire	8,5/35 ^e
Filière animation				
C	CE adjoint d'animation	Animateur en ALSH	Accroissement temporaire	8/35 ^e
Filière sanitaire et sociale				
B		Auxiliaire de puériculture	Accroissement temporaire	35/35 ^e

AR Prefecture

063-200072080-20240415-CC20240314-DE
Reçu le 15/04/2024

Cat.	Grade	Emploi	Motif	Temps de travail
Filière administrative				
	Auxiliaire de puériculture de classe normale		Accroissement temporaire	30/35 ^e
			Accroissement temporaire	17,5/35 ^e
			Accroissement temporaire	17,5/35 ^e
			Accroissement saisonnier	17,5/35 ^e

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement susmentionné, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

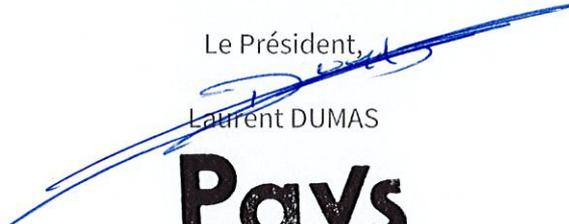
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- adopte ces propositions ;
- décide de prévoir les crédits correspondants au budget ;
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 9 avril 2024.

Le Président,


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes